

Nouvelle réforme des rythmes scolaires : en Normandie, la semaine de quatre jours fait débat

Simon Louvet



Quels rythmes dans quelles villes ? La question de la semaine de quatre jours fait débat, en Normandie. (Illustration : ©Côté Quimper)

Le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a relancé fin mai 2017 l'épineux sujet des **rythmes scolaires**. Sans enterrer la semaine de 4,5 jours, le décret d'application à paraître jeudi 22 juin doit laisser la liberté aux communes de choisir : 4,5 jours, ou quatre jours par semaine ? **Rouen, Caen, Lisieux, Bihorel...** Tour d'horizon des communes de **Normandie** qui se sont prononcées.

[LIRE AUSSI : Rythmes scolaires : le retour à la semaine de quatre jours permis dès la rentrée](#)

Plus de liberté pour les communes ?

Le décret à paraître le 22 juin n'a pas pour objectif de contraindre les communes à revenir à la semaine de quatre jours mais ses contours sont encore flous. Il doit ouvrir la possibilité aux communes, après concertation avec les conseils d'école, de rester sur la semaine de 4,5 jours ou de l'abandonner. Revient alors au représentant départemental de l'éducation nationale la décision d'accorder ou non une dérogation aux villes demandeuses. Présenté au Conseil supérieur de l'Éducation, jeudi 8 juin, le décret a reçu un **avis défavorable**.

À Bihorel, le maire « favorable à la semaine de quatre jours »

À Bihorel (Seine-Maritime), le maire n'a pas hésité à donner rapidement son avis. « Je suis favorable à un retour à la semaine de quatre jours », déclare Pascal Houbron. « Je donne ma position après avoir eu les retours très favorables des directions des écoles. » L'édile UDI estime que c'est « dans l'intérêt de l'enfant ». Autre avantage, les économies réalisées, assure-t-il :

Avec les nouveaux rythmes (de 2013, *ndlr*), l'État se défaussait sur nous. Les dotations n'étaient pas suffisantes. Mais il est d'abord question de l'intérêt de l'enfant. Les économies ne sont pas inintéressantes, mais ne sont pas ma motivation, tout est budgété.

[LIRE AUSSI : Éducation : Jean-Michel Blanquer veut « autoriser à nouveau le redoublement »](#)

Pascal Houbron veut aller vite : « Si on peut, on le fera dès la rentrée 2017, mais si le ministère dit d'attendre, ce sera 2018 ». Il attend également le retour des conseils d'écoles, qui ont commencé à avoir lieu. « D'abord, je donne ma position, ensuite nous nous concerterons et l'inspection d'académie décidera », priorise-t-il. « Nous allons tenir compte de ce qui va ressortir des conseils d'école, et verrons collectivement. »

Des parents d'élèves de Bihorel interpellent le maire

Une position qui ne fait pas l'unanimité à Bihorel. Lundi 19 juin 2017, un groupe d'une dizaine de parents a adressé une lettre ouverte à Pascal Houbron, contre le retour à la semaine de quatre jours. Eux aussi estiment agir « dans l'intérêt de l'enfant », affirme Baptiste Boulland, parent d'élève à l'origine de la missive. « Les enfants sont plus efficaces le matin, c'est là qu'ils percutent le plus », explique-t-il. Il détaille :

Nous comprenons les défenseurs de la semaine de quatre jours. Nous avons la chance d'avoir un bon centre aéré à Bihorel, mais les enfants sont plus fatigués après une journée là-bas qu'à l'école.

Le groupe de parents, « pas lié aux représentants des parents d'élèves », tente de mobiliser dans chaque école de la commune. Interrogé sur cette initiative par *Normandie-actu*, Pascal Houbron joue l'étonnement : « Je n'avais même pas imaginé qu'il y avait des gens contre la semaine de quatre jours ». Il reconnaît avoir « peut-être communiqué trop tôt, sur la forme ».

[LIRE AUSSI : Ouvertures et fermetures de classes en Normandie :](#)
[« On aurait aimé obtenir davantage »](#)

À **Coutances (Manche)**, la décision a été mise au vote du conseil communautaire dès le mercredi 14 juin. « Sur 93 élus, sept ont voté contre et cinq se sont abstenus », indique l'intercommunalité. Ce qui fait 81 votes en faveur du retour à la semaine de quatre jours. « Maintenant, nous attendons les avis des conseils d'école et de la direction académique. »

Trois changements de rythme en neuf ans

En **2008**, sous Nicolas Sarkozy, la semaine de quatre jours est mise en place. Le samedi matin est banalisé et le nombre d'heures de classe hebdomadaire passe de 26 à 24 heures. En **2013**, la réforme des rythmes scolaires de Vincent Peillon, sous François Hollande, revient à une semaine de 4,5 jours. Le nombre d'heures hebdomadaires reste inchangé, pour permettre un meilleur étalement des cours. Des activités périscolaires à la charge des communes sont créées. Pour la rentrée **2017**, le ministre Jean-Michel Blanquer entend donc couper la poire en deux, en rendant possible des dérogations.

À Lisieux, « nous ne pouvons pas tout chambouler »

Dans le **Calvados**, le maire de **Lisieux** s'est lui aussi rapidement prononcé sur la question. Interrogé par [nos confrères du Pays d'Auge](#), Bernard Aubril explique :

Par respect pour les enseignants, les parents, les enfants et les animateurs des activités périscolaires, nous ne pouvons pas nous permettre de tout chambouler, à trois mois de la rentrée.

Pas de changement pour la rentrée 2017, donc. Et en 2018 ? « Rien ne sera décidé sans discussion, au préalable, avec les principaux concernés », tempère le maire.

Toujours dans le **Calvados**, **Hérouville-Saint-Clair** a aussi décidé de maintenir son organisation actuelle pour la rentrée 2017. En conseil municipal, décision a été prise d'une concertation pour la rentrée 2018", indique une journaliste de [Liberté-Le Bonhomme Libre](#).

Dans les grandes villes, statu quo ou prudence

À **Rouen (Seine-Maritime)**, pas de débat prévu pour l'année scolaire à venir, indique la Ville. « Le projet éducatif de territoire a été signé en septembre 2016 pour trois ans, il n'est pas prévu de

changement en la matière pour l'année scolaire à venir », affirme le cabinet du maire, contacté par *Normandie-actu*.

[LIRE AUSSI : Quelle solution pour le collège Jean-Zay en Seine-Maritime ? Des profs « épuisés »](#)

La même position est prise par la Ville de **Caen (Calvados)**, qui entend « conserver le format actuel ». La commune l'assure, la semaine de quatre jours, « ce n'est pas à l'ordre du jour ». Le flou qui entoure le décret à paraître ne rassure pas la municipalité : « Tout dépend ce que le ministre veut mettre dedans, ce n'est pas tout à fait précis ».

Un flou sur lequel la ville du **Havre** a refusé de s'exprimer directement auprès de *Normandie-actu*, préférant attendre d'organiser « une conférence de presse sur le sujet ». En revanche, le nouveau maire de la ville, Luc Lemonnier, avait évoqué la question [dans un entretien donné à Normandie-actu](#) :

Nous n'allons pas déséquilibrer ce système et désarçonner les professionnels engagés, en arrêtant tout. Nous n'abandonnerons pas sans concertation.

[LIRE AUSSI : Édouard Philippe, Codah, commerces, projets... Entretien avec Luc Lemonnier, nouveau maire du Havre](#)